

ACCIDENT

survenu au planeur immatriculé HB-3149

Événement :	décrochage dissymétrique en finale, collision avec le sol.
Causes probables :	prise en compte insuffisante des effets du vent, obstination à rejoindre la piste réservée aux planeurs.

Conséquences et dommages :	pilote décédé, planeur détruit.
Aéronef :	planeur Rolladen Schneider LS 6 C.
Date et heure :	mardi 2 avril 2002 à 18 h 00.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Mont-Dauphin (05).
Nature du vol :	circuit.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 69 ans, VV de 1967 délivré par la Suisse, 2 480 h de vol dont 731 sur type et 15 dans le mois précédent.
Conditions météorologiques :	estimées sur l'aérodrome : vent 080°/12 à 20 kt, CAVOK.

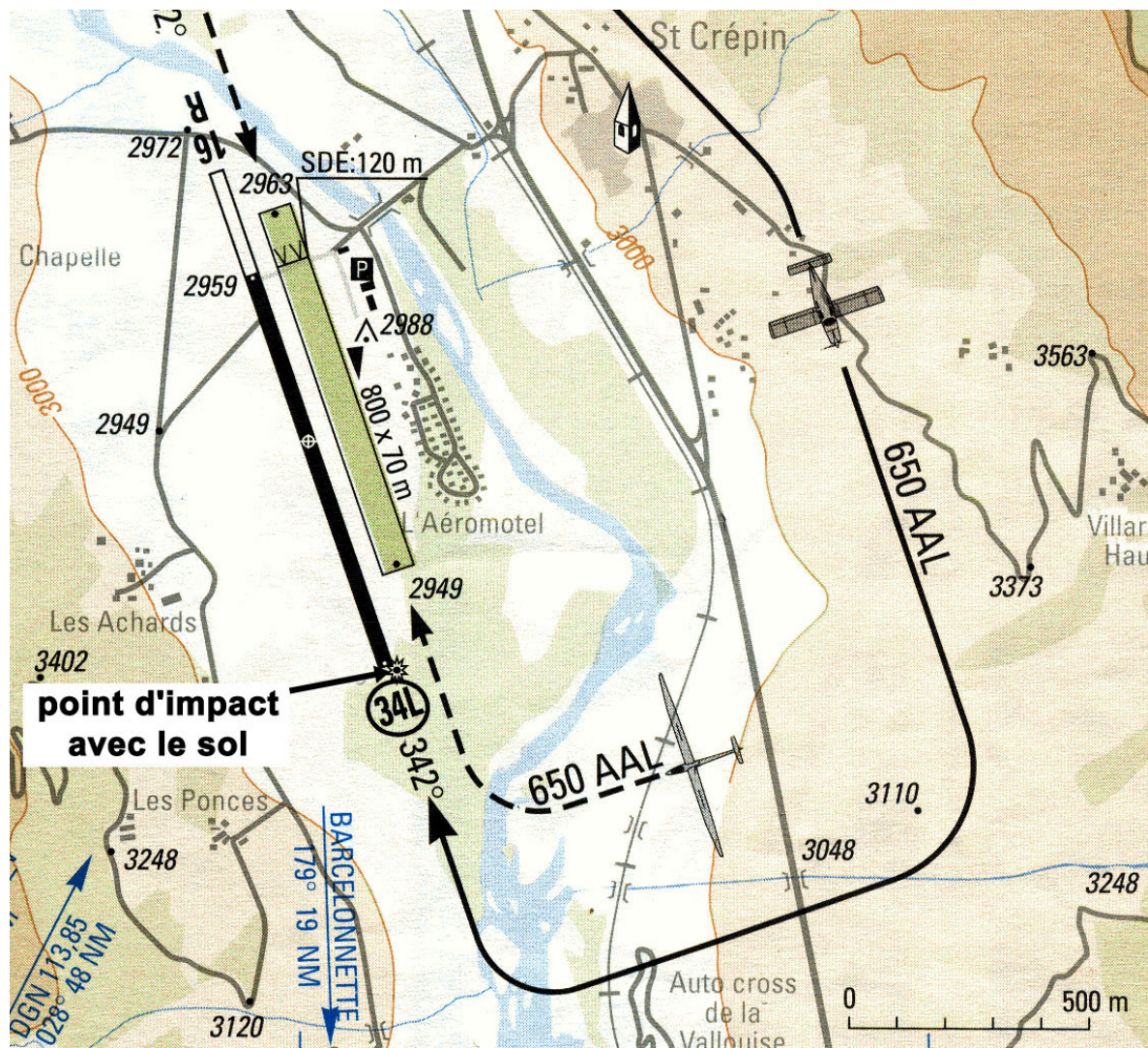
Circonstances

Après un vol d'une durée de quatre heures et quinze minutes, le pilote s'intègre dans le circuit d'aérodrome pour un atterrissage sur la piste 34R non revêtue. Des témoins au sol (le chef-pilote et son adjoint), situés à 800 m du lieu de l'accident, expliquent que le planeur se reporte en vent arrière main droite à une hauteur leur semblant inférieure à celle du circuit standard et avec une vitesse leur paraissant faible. Ils voient le planeur, en fin de vent arrière, virer par la droite avec une faible inclinaison restant constante jusqu'en finale. Le planeur leur semble alors axé sur la piste 34L avec une vitesse faible et à une hauteur d'environ cinquante mètres. Le planeur prend une assiette à cabrer, part en décrochage sur la droite et percute le sol après un tour complet de vrille.

Le planeur a percuté le sol, neuf mètres à droite de l'entrée de piste revêtue 34L, avec une assiette à piquer. Le train d'atterrissage est retrouvé sorti et verrouillé. Le pilote connaissait bien la région et l'aérodrome. Le jour de l'accident, les conditions météorologiques étaient inhabituelles du fait d'un vent de secteur est.

Il est probable que le pilote se retrouvant sur l'axe de la piste 34L a essayé de

conserver une hauteur suffisante pour rejoindre la piste utilisée réservée aux planeurs.



HB-3149 du 2 avril 2002